



Banques Alimentaires



**ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION**

Etats Généraux de l'Alimentation : les six propositions de la Fédération Française des Banques Alimentaires

1/ Les Banques Alimentaires, premier réseau d'aide alimentaire en France

Premier réseau d'aide alimentaire en France, les Banques Alimentaires luttent au quotidien contre la précarité et le gaspillage alimentaire. En 2016, les Banques Alimentaires ont ainsi récolté gratuitement 106.000 tonnes de denrées.

Avec le soutien de l'Etat et de l'Union Européenne, les Banques Alimentaires ont redistribué l'équivalent de 212 millions de repas aux personnes en situation de pauvreté, via 5.400 associations et CCAS partenaires. Une personne sur deux recevant de l'aide alimentaire en France bénéficie de denrées collectées par les Banques Alimentaires.

Depuis plus de 30 ans, le réseau des Banques Alimentaires est également un acteur central de l'économie circulaire solidaire : en 2016, c'est plus de 68.000 tonnes de produits qui ont été sauvées de la destruction sur les 106.000 tonnes de denrées récoltées gratuitement.

2/ La position de Jacques Bailet, Président du réseau des Banques Alimentaires

Et alors ?

Près de 9 millions de personnes en France vivent sous le seuil de pauvreté, et alors ?

Plusieurs millions de tonnes de denrées consommables sont jetées chaque année, et alors ?

Plusieurs millions de nos concitoyens sont isolés, exclus, délaissés, et alors ?

Et alors... A cet état de fait inadmissible, teinté d'indifférence et de fatalisme, les milliers de bénévoles des Banques Alimentaires répondent à l'unisson : « et alors, il est urgent de continuer à se mobiliser ». Avec le soutien indéfectible de nos 5400 associations et CCAS partenaires, nous luttons toute l'année, y compris l'été, contre le scandale de la précarité et du gaspillage alimentaires.

C'est un combat de longue haleine, démarré il y a plus de 30 ans, et où les 79 Banques Alimentaires et leurs 23 antennes sont en première ligne. Mais c'est un combat juste et responsable, une mission d'intérêt général au service des personnes en souffrance. En 2016, nous avons réussi à redistribuer 106 000 tonnes de denrées aux plus démunis dont 68 0000 tonnes sauvées de la destruction. Et derrière ces chiffres, c'est une organisation logistique incroyablement précise qui se met en place à chaque instant, où l'ensemble de nos bénévoles et de nos partenaires jouent un rôle essentiel.

Mais c'est aussi une organisation qui sait se renouveler et innover. Afin de limiter toujours plus le gaspillage des denrées, de plus en plus de Banques Alimentaires imaginent des manières de transformer les produits frais. Ces initiatives viennent enrichir notre réflexion collective, et ouvrent des perspectives nouvelles pour le 1er réseau d'aide alimentaire en France.

Cette approche constructive, sociale et solidaire est la marque de fabrique des Banques Alimentaires. Parce que face à l'urgence, nous ne nous contenterons jamais d'un « et alors ? » comme réponse.

Face à cette situation, les Etats Généraux de l'Alimentation doivent eux aussi contribuer à proposer des solutions pour que chacun ait accès à une alimentation saine et de qualité, qu'il soit consommateur ou bénéficiaire de l'aide alimentaire.

Etats Généraux de l'Alimentation : et si on essayait la solidarité ?

La solidarité de ceux qui produisent, transforment et distribuent l'alimentation envers ceux qui n'arrivent plus à se nourrir correctement existe, il faut que cela continue.

Les Banques Alimentaires savent pouvoir compter sur la solidarité des acteurs de la chaîne alimentaire. Cette solidarité s'exprime à travers les dons réalisés par ces acteurs dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Donner à ceux qui en ont besoin plutôt que de jeter les surplus ou les invendus encore consommables, n'est-ce pas donner de la valeur à ces aliments ?

L'Etat doit aussi prendre sa part dans la lutte contre la précarité alimentaire en s'engageant à soutenir une aide alimentaire au niveau européen et les associations d'aide alimentaire au niveau national. Si ces associations ne peuvent plus exercer leurs missions de distribution d'alimentation et d'accompagnement social des bénéficiaires, qui le fera ?

Assurons-nous donc que cette solidarité au service des personnes démunies se manifeste à travers l'alimentation qui leur est fournie pour qu'elles puissent se restaurer dignement. C'est un impératif de justice sociale que la France ne peut pas mettre de côté.

Rappelons que l'insécurité alimentaire, c'est ne pas avoir accès à la sécurité alimentaire c'est-à-dire ne pas avoir à tout moment « *la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant de satisfaire les besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* » (Sommet International de l'Alimentation – 1996).

Enfin, l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme énonce : « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation ».

3/ La participation des Banques Alimentaires aux Etats Généraux de l'Alimentation

Premier réseau d'aide alimentaire en France, la Fédération Française des Banques Alimentaires apportera sa contribution aux ateliers suivants :

- L'atelier 2 : Développer les initiatives locales et créer des synergies
- L'atelier 9 : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé
- L'atelier 10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- L'atelier 12 : Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde
- L'atelier 14 : Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?

4/ Les propositions du réseau des Banques Alimentaires

Aller plus loin dans la lutte contre le gaspillage alimentaire au service de la lutte contre la précarité alimentaire

Les Banques Alimentaires impulsent des politiques de partenariat et de mise en synergie de partenaires locaux. Avec, par exemple, les ateliers de transformations pour aller plus loin dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les fruits et légumes de saison non-distribuables ainsi que les viandes à date courte font désormais l'objet d'ateliers de transformation dans une douzaine de Banques Alimentaires. Non seulement les possibilités de transformation sont nombreuses (plats cuisinés, légumes surgelés, purées, soupes, confitures, jus ou pâtes de fruits, coulis, compotes...), mais elles permettent en plus de diversifier les produits distribués gratuitement aux associations. L'alimentation est ainsi doublement revalorisée : elle retrouve une seconde vie grâce à la transformation et elle sera distribuée gratuitement à des personnes en difficulté.

Pour mener à bien ces projets qui s'inscrivent dans une économie circulaire solidaire, la participation des collectivités locales et du secteur privé est déterminant (mécénat de compétences, dons de matériel, participation aux frais de fonctionnement, mise à disposition de locaux).

Proposition n°1 : Favoriser l'essaimage sur le territoire de ces ateliers de transformation pour plus de solidarité envers les personnes précaires

Les récentes évolutions législatives et réglementaires ont permis de généraliser le don alimentaire des grandes et moyennes surfaces et d'ouvrir le don de produits à marque distributeur des industriels vers les associations d'aide alimentaire.

Pour redistribuer ces produits dans les meilleures conditions et fournir ainsi une alimentation diversifiée et de qualité aux personnes démunies, la qualité de ces dons est impérative.

Proposition n°2 : Garantir la qualité du don alimentaire et développer le don agricole ainsi que le don des industriels

Apporter de l'aide alimentaire au plus près des bénéficiaires

Présentes sur l'ensemble du territoire avec 79 Banques Alimentaires et 23 antennes, les Banques Alimentaires agissent pour créer de véritables dynamiques territoriales pour plus de justice sociale grâce à des solutions innovantes adaptées aux enjeux locaux.

Les besoins en matière d'aide alimentaire continuent d'augmenter : 4 millions de personnes sont bénéficiaires de l'aide alimentaire, que ce soit dans les grands centres urbains ou en milieu rural.

C'est avec des partenaires de la grande distribution, des industriels de l'agroalimentaire, du monde agricole et les collectivités territoriales que les Banques Alimentaires développent des projets pour distribuer de l'aide alimentaire là où il n'y a pas ou peu d'associations : épicerie sociale itinérante, camions cuisine, ateliers de cuisine itinérants, regroupement d'acteurs caritatifs...

L'aide alimentaire se fait aussi via les épicerie sociale ce qui offre l'avantage de préserver le statut de consommateur au bénéficiaire qui fait ses courses en ne payant les produits alimentaires qu'à 10% de leur valeur réelle.

Dans le cadre des politiques existantes (loi Garot contre le gaspillage alimentaire, projets alimentaires territoriaux...), les Banques Alimentaires proposent des solutions pour distribuer gratuitement les d'éventuels surplus (de l'agriculture, de l'industrie, de la distribution, de la restauration...) ou « produits moches » aux associations concourant à l'aide alimentaire. Donner ce qui est produit en trop ou ce qui ne peut pas être vendu a aussi de la valeur : celle de la solidarité de ceux qui produisent et vendent l'alimentation envers ceux qui n'ont pas les moyens de se nourrir correctement.

Proposition n°3 : Soutenir les initiatives qui visent à distribuer de l'aide alimentaire aux personnes isolées grâce à des partenariats locaux (projets alimentaires territoriaux...)

Apporter une alimentation équilibrée aux personnes démunies

En 2016, le nombre de personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires est de 2 millions, soit une augmentation de 8,8% par rapport à 2015.

L'étude réalisée en 2016 par l'institut CSA pour les Banques Alimentaires confirme l'évolution des profils déjà observés dans l'étude IPSOS de 2015 : 70% des bénéficiaires de l'aide alimentaire vivent sous le seuil de pauvreté, même s'ils disposent d'un logement ; le profil d'emploi reste précaire ou à temps partiel ; la majorité sont des personnes isolées et des familles monoparentales, avec un tiers des bénéficiaires au chômage. De plus, une personne sur deux (51%) rencontre des problèmes de santé.

Les Banques Alimentaires sont très attentives à la qualité nutritionnelle des denrées distribuées. En l'espace de 5 ans, la part des fruits et légumes est passée de 18% à 25% du total distribué. L'aide alimentaire s'inscrit dans les prescriptions de la politique publique de l'alimentation et s'accompagne d'actions de prévention concernant la santé des bénéficiaires.

Les Banques Alimentaires recherchent donc des sources d'approvisionnement permettant d'arriver à donner aux associations des produits contribuant à une alimentation saine, diverse et de qualité. La combinaison entre les produits (plutôt secs ou surgelés) issues du FEAD et de la collecte nationale auprès des particuliers avec les denrées issues de la lutte contre le gaspillage (produits frais, fruits et légumes) et les dons des agriculteurs et industriels est à cet égard indispensable.

Proposition n°4 : Soutenir les associations d'aide alimentaire dans leurs efforts pour garantir l'accès des personnes démunies à une alimentation saine et de qualité

Continuer à faire de l'aide alimentaire une porte d'entrée vers l'inclusion sociale en France et en Europe

L'aide alimentaire doit répondre aux besoins d'une population précaire et fragilisée et la seule distribution de denrées ne peut suffire pour lutter contre l'exclusion sociale. Les actes liés à l'alimentation (courses, cuisine, repas...) sont autant de facteurs d'échanges sociaux et de création de lien social.

L'aide alimentaire fait donc partie intégrante des dispositifs d'accompagnement des personnes en difficulté, car elle doit permettre un accompagnement par l'alimentation. Nous demandons que l'aide alimentaire reste un volet incontournable des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

L'aide alimentaire permet d'accompagner des publics très nombreux et différents. Elle représente un moyen efficace d'identifier et de lever les freins rencontrés par les personnes, par le partage et l'échange entre celui qui aide et celui qui a besoin.

A cet égard, l'aide alimentaire peut être considérée comme une véritable porte d'entrée vers la réinsertion durable des personnes. Elle constitue un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement : conseil budgétaire, aide à la recherche d'emplois, accès à la culture et aux loisirs, accès aux droits, accès aux vacances, accès à la pratique sportive...

Proposition n°5 : Soutenir l'aide alimentaire et son intégration dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Grâce au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) négocié pour la période 2014/2020, la France bénéficie de 500 millions d'euros et de 88 millions de budget national qui sont consacrés à l'achat de denrées alimentaires. Ces denrées représentent 28% de ce qui est distribué en France par les associations d'aide alimentaire.

Le FEAD permet chaque année de soutenir des millions de personnes en situation de pauvreté et d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie en leur offrant des possibilités de réinsertion sociale et économique durable.

A titre d'exemple, en 2015, grâce au FEAD, ce sont 4,8 millions de personnes qui ont pu être aidées en France et 2 millions en Espagne.

Au-delà de ce bilan chiffré, les effets indirects du FEAD sont nombreux :

- S'ils ne peuvent aujourd'hui être précisément chiffrés, du fait de l'absence de statistiques concernant les populations les plus en difficultés, et ce dans tous les pays d'Europe, les coûts évités pour la société sont en revanche mesurables notamment en termes de prévention des situations d'urgence humanitaire, sociale ou sanitaire.
- Très souvent conduite par l'action bénévole ou volontaire, la mise en œuvre du FEAD, génère un effet de levier conséquent pour l'ensemble des politiques publiques européennes.

Le Fonds européen d'aide aux plus démunis contribue à renforcer la cohésion sociale au sein de l'Union européenne.

Proposition n°6 : Défendre le Fonds européen d'aide aux plus démunis pour soutenir les citoyens les plus démunis dans le futur budget de l'Union Européenne